



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0255

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'Union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP) pour son programme d'actions 2008 - Convention de subvention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Rapporteur : Monsieur Kimelfeld**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

**Absents non excusés :** MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

**Séance publique du 24 septembre 2008****Délibération n° 2008-0255**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'Union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP) pour son programme d'actions 2008 - Convention de subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par le biais du dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], initié dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, la Communauté urbaine et ses partenaires développent une politique globale en faveur de la création d'entreprise. Ensemble, ils visent à faire de l'agglomération la métropole européenne de l'entrepreneuriat en proposant aux porteurs de projet une offre de service différenciante, complète et adaptée à leurs besoins.

De plus en plus de projets de création relèvent de l'économie sociale et solidaire soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activité privilégié. C'est un champ qui, jusqu'à aujourd'hui, était peu investi dans le cadre de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] et qu'il est nécessaire d'intégrer. Sa pertinence est réelle : c'est un outil d'innovation permettant de dynamiser la lutte pour l'emploi tout en défendant un fort ancrage territorial.

Les entreprises coopératives de la Communauté urbaine (et limitrophes) représentent aujourd'hui environ 70 structures pour environ 1 200 salariés, tous secteurs d'activité confondus, à la fois des secteurs économiques traditionnels (textile, bâtiment) comme des secteurs économiques en développement (tourisme, informatique..).

***L'activité de l'Union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP)***

L'Union régionale des SCOP est l'un des acteurs principaux de l'économie sociale et solidaire au niveau local.

Elle fédère les coopératives de la région Rhône-Alpes. Elle a pour vocation de représenter ces entreprises et de favoriser leur développement en assurant la promotion des principes coopératifs.

L'Union régionale des SCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs dans le bouclage du plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

L'Union régionale des SCOP accompagne, par ailleurs, la mise en œuvre de coopératives d'activités sur le territoire (Lyon, Bron, Saint Fons, Vaulx en Velin, Oullins, Rillieux la Pape,...).

*Le bilan 2006-2007**Renforcement de l'ancrage territorial de l'Union régionale des SCOP*

| Libellé             | 2006   |         | 2007   |         |
|---------------------|--------|---------|--------|---------|
|                     | Nombre | Emplois | Nombre | Emplois |
| projets accueillis  | 107    | 244     | 97     | 320     |
| projets accompagnés | 39     | 191     | 42     | 190     |
| projets en cours    | 8      | 21      | 2      | 15      |
| créations           | 7      | 28      | 9      | 30      |

*Renforcement des actions de communication et de promotion*

En matière de communication, l'Union régionale des SCOP a réalisé une plaquette spécifique pour les porteurs de projets coopératifs. Elle a, par ailleurs, mis en place des réunions d'information spécifiques et assure une présence permanente, par le biais de son propre stand, au salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes.

L'Union régionale des SCOP a, par ailleurs, mis en place un dispositif de promotion de la reprise d'entreprise par les salariés (RES) auprès des experts de la création-reprise d'entreprise (experts-comptables, chambres consulaires, organisations syndicales...).

*Renforcement de son implication dans le réseau [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]*

L'Union régionale des SCOP a obtenu le label [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] en juillet 2007.

Elle intervient en appui de certains partenaires du réseau (Vouloir Entreprendre, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Rhône développement initiatives) pour présenter les spécificités du statut coopératif.

L'Union régionale des SCOP est, par ailleurs, un membre actif du groupe de travail transmission-reprise et a fortement contribué à l'organisation du forum de sensibilisation des cédants en novembre 2007.

L'Union régionale des SCOP est l'un des membres fondateurs de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat].

Elle participe à plusieurs groupes de travail, s'est impliquée dans la démarche de professionnalisation du réseau et a affiché son appartenance au dispositif lors du dernier salon des entrepreneurs.

L'Union régionale des SCOP est, par ailleurs, identifiée comme porte d'entrée du réseau sur la ville de Lyon. A ce titre, elle s'est engagée à accueillir, informer et orienter tous les porteurs de projet qu'elle reçoit.

*Les perspectives de développement et soutien financier de la Communauté urbaine**Renforcement de son ancrage territorial*

Afin de développer encore son ancrage territorial, l'Union régionale des SCOP a décidé de désigner un référent [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] par thématique (création pure et reprise-transmission). La même déclinaison thématique est prévue pour les outils et actions de communication afin de permettre une bonne compréhension des spécificités et opportunités que peut représenter la création ou la reprise d'entreprise sous forme coopérative.

L'objectif est d'accompagner la création ou la reprise d'au moins 12 nouvelles coopératives sur la Communauté urbaine en 2008. Ces nouvelles coopératives représenteront 70 emplois à la création et 100 au bout de deux ans.

*Renforcement des actions en matière de suivi post-crédation*

L'Union régionale des SCOP a pour objectif d'accompagner les entreprises coopératives dans toutes les phases de leur activité, notamment dans les phases de développement, par des formations à la gestion et à la dimension coopérative pour les dirigeants d'entreprise.

*Renforcement de son implication dans le réseau [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat].*

Dans le cadre de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], l'Union régionale des SCOP :

- poursuivra son implication dans les instances de gouvernance, notamment au niveau de l'organisation territoriale et de la transmission-reprise d'entreprise,
- mettra en place des actions de professionnalisation destinées à assurer le maintien du label sur le long terme,
- assurera la promotion du dispositif dans le cadre des actions de communication qu'elle organise.

*La proposition de soutien*

Afin de mener à bien ces projets de développement, l'Union régionale des SCOP sollicite la Communauté urbaine pour lui permettre d'assurer l'accompagnement des porteurs de projet.

Il est proposé de signer une convention de subvention entre la Communauté urbaine et l'Union régionale des SCOP pour le programme d'actions 2008 et de soutenir financièrement l'Union régionale des SCOP à hauteur de 25 000 €.

*Le budget prévisionnel 2008*

| Dépenses (en €)                            |         | Recettes (en €)               |         |
|--------------------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| Intitulé                                   | Montant | Intitulé                      | Montant |
| accompagnement et réorientation de projets | 83 500  | ressources propres            | 158 600 |
| accompagnement d'entreprises existantes    | 50 100  | subvention Communauté urbaine | 25 000  |
| communication / sensibilisation            | 50 000  |                               |         |
| total                                      | 183 600 | total                         | 183 600 |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 25 000 € pour le programme d'actions 2008 de l'Union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP).

**2° - Autorise** monsieur le président à signer une convention de subvention avec l'Union régionale des SCOP précisant notamment les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activité au 28 février 2009.

**3° - La dépense** correspondante de 25 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 20 000 €,
- 20 % en 2009, soit 5 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.**